

Séance du 23 Mars 2021



L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois Mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de la Bétangeais en séance publique, sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :

MM DUAULT Michel, Maire – NOGUES Sandrine -GLAIS Marie-Thérèse - LECHEVALIER Casimir, THOMAS Yvonnick, Adjoints

MM BARAZER Nona – ELIE Laetitia - HERVAULT Olivier - PILLET Frédéric - QUIGNON Olivier - RATTINA Sandra – RUBIN Sylvie

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

MME JAMIN Sandrine a donné pouvoir à MME ELIE Laëtitia
M BLOT Anthony

Absente :

M THOMAS Aurélie

Secrétaire de séance : M BARAZER Nona

Ouverture de la séance à 20 h 05

Arrivée de Sandrine Nogues à 20 h 13

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 18 Février 2021

En début de séance, Michel DUAULT, Maire, a proposé de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :

- **Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AA 265**

I. FINANCES LOCALES

1 – Information : présentation état annuel des indemnités des élus avant le vote du budget

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique ont introduit de nouvelles dispositions au sein du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nouvel article L.2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes, le nouvel article L.5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre, le nouvel article L.3123-19-2-1 du CGCT applicable aux conseils départementaux, mentionnent que doit être présenté annuellement un état des indemnités de toute nature perçues par les membres des conseils municipaux,

communautaires, départementaux et régionaux au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées :

- en tant qu'élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, ou pôle d'équilibre territorial et rural,
- au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale.

Ce document doit être communiqué à l'assemblée délibérante avant l'examen du budget de la collectivité.

En cette séance, l'état annuel des indemnités des élus est présenté aux membres du Conseil Municipal.

2 – Vote des budgets Commune et annexes

2.1 Délibérations 2021-23 – 2021-24 – 2021-25

Compte de Gestion 2020 Budgets Commune, Restaurant scolaire et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- <u>Recettes de fonctionnement</u> :	
- Prévu	48 796,00 €
- Réalisé	66 387,88 €
Excédent :	29 524,51 €
- <u>Dépenses d'investissement</u> :	
- Prévu	220 523,00 €
- Réalisé	79 444,32 €
- Restes à réaliser	0
- <u>Recettes d'investissement</u> :	
- Prévu	220 523,00 €
- Réalisé	219 763,10 €
- Restes à réaliser	0
Excédent :	140 318,78 €
Résultat de clôture de l'exercice :	
Fonctionnement :	29 524,51 €
Investissement :	140 318,78 €
Résultat global :	169 843,29 €

Hors la présence de Monsieur le Maire,
Et sous la présidence de Sandrine Nogues, 1^{ère} Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2020

2.3 – Délibération n° 2021-29

Affectation des résultats et reports 2020 Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel DUAULT, Président, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	94 192,24 €
- un excédent reporté de :	234 838,99 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	329 031,23 €
- un excédent d'investissement de :	126 741,73 €
- un déficit des restes à réaliser de :	22 500,00 €
soit un excédent de financement de :	104 241,73 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	329 031,23 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	329 031,23 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	126 741,73 €

2.4 – Délibération n° 2021-30

Affectation des résultats et reports 2020 Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel DUAULT, Président, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	17 108,74 €
- un excédent reporté de :	12 415,77 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	29 524,51 €
- un excédent d'investissement de :	140 318,78 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
soit un excédent de financement de :	140 318,78 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	29 524,51 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	29 524,51 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	140 318,78 €

2.5 – Délibérations n° 2021-31 – 2021-32

Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

COMMUNE	
- section de fonctionnement :	1 400 388,00 €
- section d'investissement :	575 536,00 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
- section d'exploitation :	66 905,00 €
- section d'investissement :	174 000,00 €

2.6 – Délibération n° 2021-33

Vote des taux 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE les taux d'imposition 2021 comme suit :

	TAUX
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	40,40 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	45,00 %

3– Délibération n° 2021-34

Subventions 2021 aux Associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

Korrigans de Monterfil : basket-ball (101 licenciés au total) Subvention sur la base de : 49 licenciés de Monterfil x 10 €/licencié et 22 sur territoire Communauté de Communes x 5 € (50% de 10 €)	600,00 €
Eskouadenn de Brocéliande football (371 licenciés au total) Subvention sur la base : 88 licenciés de Monterfil x 10 €/licencié et 55 sur territoire Communauté de Communes x 5 € (50 % de 10 €))	1 155,00 €
SKOL GOUREN : lutte bretonne (70 licenciés au total) Subvention sur la base de : 52 licenciés de Monterfil x 10 €/licencié et 6 sur territoire Communauté de Communes x 5 € (50% de 10 €)	550,00 €
Club de Gym Monterfilois (17 licenciés) Subvention sur la base de : 14 licenciés de Monterfil x 10 €/licencié	140,00 €
AJCL ACTIVITE THEATRE (59 licenciés) Subvention sur la base de : 44 licenciés de Monterfil x 10 €/licencié et 8 sur territoire Communauté de Communes x 5 €/licencié (50% de 10 €)	480,00 €
AJCL ACTIVITE DANSE (29 licenciés) Subvention sur la base de : 14 licenciés de Monterfil x 10 €/licencié et 8 sur territoire Communauté de Communes x 5 €/licencié (50% de 10 €)	180,00 €

KORRIGANS MONTERFIL BADMINTON (62 licenciés) Subvention sur la base de : 48 licenciés de Monterfil x 10 €/licencié et 2 sur territoire Communauté de Communes x 5 €/licencié (50% de 10 €)	490,00 €
AACMS (ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS MONTERFIL SYMPATHISANTS) (50 adhérents) Subvention sur la base de : 22 adhérents de Monterfil x 10 €/adhérent	220,00 €
La Prévention routière	60,00 €
L'Outil en main	60,00 €

4– Demandes d'aides financières et de subventions dans le cadre du Plan de relance, de la DSIL, de la DETR ainsi que toute autre aide possible pour divers projets communaux

Il est décidé de surseoir à cette décision, le dépôt des dossiers en Préfecture étant repoussé à une date ultérieure. Des devis complémentaires sollicités seront à prendre en compte.

II. URBANISME

1 – Délibération n° 2021-35

Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AA 265

Michel DUAULT, Maire, indique aux membres présents qu'il a été reçu en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner située dans le périmètre du Droit de Préemption Urbain :

Il s'agit de la parcelle située :

Rue du Grand Clos

AA 265 superficie 303 m2

Dossier N° 035 187 21 B 0005

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la Commune.

III. INTERCOMMUNALITE

-Information : Pays de Brocéliande - présentation du Syndicat mixte

Il est décidé de reporter cette présentation au prochain Conseil Municipal.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Rénovation du calvaire : signature de la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine le 22 Mars 2021 à 11 H 30 à la Salle de la Bétangeais
- Journée bénévole programmée le 17 Avril 2021 reportée à une date ultérieure
- Commission « Information » le 08 Avril 2021 à 14 h à la Salle paroissiale



Clôture de la séance du Conseil municipal à 22 h 30 mn